

peut-elle encore pratiquer la ségrégation des sexes entre 12 et 18 ans ? Toujours est-il que le Ministre Dubois a établi qu'en principe l'E.S.R. est mixte. Va pour le principe. Mais dans le concret ? et sur le terrain ?

Dans le sillage d'une réflexion amorcée par le S.N.E.C., nous avons voulu méditer le problème jusque dans ses implications les plus diverses, qu'elles soient d'ordre moral, idéologique, sociologique ou pédagogique.

c) La réforme de la formation des maîtres

Un troisième carrefour était consacré à un problème qui nous concerne à double titre : il s'agit des écoles normales primaires et secondaires. D'une part, nous y enseignons — et, à ce titre, nous sommes confrontés avec les problèmes précédemment évoqués, ainsi qu'avec les structures, les matières et les programmes — ; d'autre part, nous y formons, sur la base des lois du 7 juillet 1970 et du 19 juillet 1971, de futurs collègues.

On ne peut pas poser le problème de la revalorisation morale de la profession sans s'interroger sur la qualité de plus en plus médiocre du recrutement des écoles normales. Classer d'office ces écoles dans l'enseignement supérieur n'est qu'une mesure administrative qui ne résout rien. On pourrait aussi s'interroger sur la menace de féminisation qui pèse sur tout l'enseignement secondaire. A-t-on pensé aux conséquences, sur la formation de la jeunesse de demain, qu'entraînera la féminisation des corps professoraux de nos écoles ? Nous butons à nouveau sur la même nécessité impérieuse et urgente d'une revalorisation tant morale que financière de la fonction d'enseignant. Nous regrettons de devoir faire la constatation désabusée que c'est au moment où la société demande aux professeurs des qualités plus nombreuses et plus exigeantes que jadis que, paradoxalement, cette même société dénigre et déconsidère les enseignants. Où va-t-on ? Que fait-on pour remédier à cet état de fait ? Que souhaitons-nous ? C'est à ces questions que le carrefour du matin consacré à ce problème a tenté de répondre.

d) La participation

A un autre niveau, enfin, pour pouvoir mieux remplir sa tâche, le maître attend de pouvoir disposer de plus de liberté pédagogique et entend assumer plus pleinement certaines des responsabilités qui le concernent. Depuis plusieurs années, dans un grand nombre d'établissements, des « conseils de direction » ont été mis en place. Ils ont fonctionné avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins d'efficacité. L'incompréhension de certaines directions, les maladroites de certains enseignants n'ont pas été sans poser de sérieux problèmes de relations humaines au sein de l'école : c'était le temps des tâtonnements et des expériences. Le moment est venu de tirer les conclusions de cette première expérience et de voir sur quelles bases nouvelles il convient de

construire pour améliorer le fonctionnement d'un organe de gestion dont l'importance nous semble essentielle quant à l'avenir de nos établissements.

* * *

Tel est l'esprit qui a présidé à l'organisation de cette journée. Qu'on veuille bien considérer que ces propos n'ont pas un accent défaitiste. Si vous êtes là, si nous sommes là, c'est parce que nous croyons, même si les problèmes qui se posent sont d'une particulière acuité, qu'il est possible d'y remédier, à condition qu'on s'attache à les résoudre au plus vite et avec les moyens qui s'imposent.

Guy BELLEFLAMME.

16 h - Le professeur De Landsheere de l'Université de Liège aborde le problème des innovations pédagogiques. La salle du Palais des Congrès est bien fournie, le public est intéressé. Utilisation des techniques audio-visuelles ? Mathématique Moderne ? Il convient de se montrer prudent et de ne pas oser l'avenir. La valeur scientifique des nouveautés doit être prouvée ; les expériences doivent être limitées et sérieuses.

Présentation de la conférence du Professeur De Landsheere

La seconde partie de notre séance sera consacrée à l'étude des rapports que les enseignants entretiennent avec cet autre aspect de la société actuelle : les progrès de la psychologie et de la pédagogie expérimentale.

L'innovation en matière d'enseignement est rendue nécessaire par un vaste processus provoqué par l'évolution des mentalités, par le développement de la technologie, par des exigences sociales nouvelles... bref par un mouvement de civilisation.

Parmi les facteurs d'innovation, il y a la recherche expérimentale en vue de mettre au point les méthodes les plus efficaces dans la transmission du savoir. Mais l'apparition des méthodes est elle-même influencée par des évolutions plus profondes qui se marquent par la définition de nouveaux objectifs.

De plus, lorsqu'on dépasse des expérimentations ponctuelles, il est rare que les gains, en terme de résultats scolaires, soient considérables. Les recherches effectuées aux Etats-Unis pendant des dizaines d'années ne font pas apparaître de percées capitales en ce domaine. Par contre, elles mettent en évidence l'importance de la motivation. Lorsque les enseignants sont enthousiastes et convaincus, leur efficacité s'accroît. C'est dire combien il est important de promouvoir les structures où les professeurs puissent se montrer inventifs et responsables.

Mais comment motiver les enseignants à la recherche pédagogique ? Comment

réagissent-ils à l'égard des innovations pédagogiques ? C'est à cette question que va répondre M. le Professeur De Landsheere.

Ce serait présomption et impertinence de ma part de vouloir vous présenter l'orateur de ce jour. Je rappellerai simplement qu'il est professeur à la Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Education à l'Université de Liège ;

... qu'à côté de centaines d'articles et d'ouvrages scientifiques sur les problèmes de pédagogie expérimentale, nous lui devons un ouvrage qui est devenu l'année dernière le best-seller des maîtres qui font de l'E.S.R., je veux parler de son « Précis de docimologie » dont il avait bien voulu nous donner un chapitre à l'intention des lecteurs de « Doceo ».

... qu'il parlait avant-hier, à Bruxelles, au Congrès de l'Association internationale de pédagogie expérimentale de langue française ;

... qu'il était ce matin encore à Luxembourg

et que nous lui savons particulièrement bon gré d'avoir bien voulu nous prêter son concours qui est précieux.

Nul doute, M. le Professeur, que vos propos sont attendus avec ferveur.

Les membres de la Centrale intéressés par un thème à l'ordre du jour de notre JOURNÉE DE RENCONTRE - LIEGE - 7 AVRIL 1972 peuvent obtenir le document de base des réflexions en versant directement

50 FRANCS

au C.C.P. 564.99 de la C.E.M.N.L. - 1040 Bruxelles, en indiquant l'objet précis du versement et le dossier demandé.

POUR MEMOIRE :

Thème I : **La relation pédagogique.**

Thème II : **La formation des maîtres.**

Thème III : **La mixité et la coéducation.**

Thème IV : **La participation et la cogestion.**

Collège Saint-Gilles,
Rue du Tir 16 - 1060 Bruxelles.
Tél. 02/38.06.20.

Cherche régent langues modernes pour dix heures de néerlandais au C.I. + éventuellement demi-fonction surveillant-éducateur.

A conférer immédiatement.

périodique de la centrale chrétienne du personnel de
l'enseignement moyen et normal libre (c. e. m. n. l.)
affiliée à la c.s.c.

LA DÉMOCRATIE ET SES DEVOIRS

Le régime que nous connaissons dans notre pays est dit « régime démocratique ». A en croire certains, il n'est démocratique que de nom mais nullement dans les faits. Un peu partout, les plaintes et les récriminations de ceux qui ressentent plus que d'autres l'absence de toute réelle participation ou qui subissent les décisions prises par les autres, sans eux, portent à croire que des monopoles s'installent, que des pouvoirs s'approprient, que ceux de la base ont à suivre des meneurs à la manière des moutons de Panurge.

Des réflexions maintes fois entendues et la petite expérience acquise dans l'exercice d'une fonction d'agent d'exécution m'incitent à livrer ici quelques considérations sur « la démocratie et ses devoirs », tels que nous comprenons l'une et les autres dans l'organisation syndicale et son pouvoir au sein d'une Centrale comme la nôtre.

Notre Centrale se déclare une organisation démocratique.

Qu'en est-il en réalité ?

En vertu des statuts que s'est donnés le Congrès du 24-1-71, c'est-à-dire une Assemblée de plus de 600 délégués d'école élus et mandatés par les affiliés répartis dans les sections locales, le pouvoir syndical s'exerce par délégation, pour les affaires courantes, par délégation éclairée par la consultation générale et organisée de tous les membres complètement informés, pour les affaires spéciales.

En pratique, et dans les faits vécus de la réalité quotidienne, la hiérarchie syndicale repose sur la base que constituent tous les adhérents engagés par le payement de la cotisation prévue. Répartis dans les écoles, les membres (de l'organisation qu'ils ont choisie librement) élisent parmi eux un délégué syndical à l'école.

Les délégués syndicaux d'une même région élisent un délégué régional.

Les délégués régionaux d'une même province élisent à leur tour un président et un secrétaire provincial pour former, avec eux, un Comité provincial responsable au niveau de la province. Les présidents et secrétaires provinciaux élus composent le Comité National qui détient le pouvoir de décision par délégation du Congrès pour la réalisation du programme arrêté par ce même Congrès. Le Comité National élit les membres du Bureau exécutif journalier et nomme (et révoque) les personnes chargées, en permanence, de l'exécution des tâches et de la réalisation concrète du programme, sous la responsabilité totale du Comité National.

Le système exposé ci-dessus et qui se veut démocratique par la délégation qu'il instaure, implique un **premier devoir** de chaque membre cotisant : l'élection consciente du délégué syndical à l'école, base de tout l'édifice. Tâche qui revêt une importance capitale et qui, si elle n'est pas accomplie consciencieusement et scrupuleusement, fausse au départ la loi démocratique voulue par l'organisation elle-même. Première source de désillusion : « je ne suis pas consulté » - « je n'ai pas pu donner mon avis ».

Le **deuxième devoir** de chaque membre cotisant est la participation effective à l'élaboration du programme, à l'action syndicale, aux enquêtes sur des sujets d'actualité, à la consultation chaque fois qu'elle se présente, aux réunions organisées qu'elles soient d'information, de formation ou de consultation. J'attire une fois encore l'attention des membres cotisants sur leur devoir d'exiger que leur organisation leur rende compte des activités et cela, à eux seuls qui détiennent le droit d'être consultés. Puisqu'il s'agit là d'un devoir, il va sans dire que la solution de facilité est exclue a priori et que nombreux seront sans doute toujours ceux qui n'y verront que l'aspect « corvée ». Prétendant par ailleurs l'inutilité de donner avis — « puisqu'il ne sera